Emblème de la République Tunisienne

REPUBLIQUE TUNISIENNE Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Carthage Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment

Diplôme National de Licence Appliquée

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur et notamment son article 3;

- Vu le décret n° 92-1932 du 02 novembre 1992, fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux ;

 Vu le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD »;

Vu le décret n° 2014-1678 du 08 mai 2014, portant changement d'appellation de l'institut supérieur de construction et d'urbanisme qui devient : institut supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment :

Vu les procès-verbaux des délibérations des jurys d'examens au titre de l'année universitaire 2017 – 2018,

Le Diplôme National de Licence Appliquée en :

Domaine : Sciences et Technologie - Mention : Génie civil Spécialité / Parcours : Gestion et Suivi des Projets de Construction

Avec mention: Assez bien

est décerné à :

Monsieur : AYADI Haythem Né le : 06/10/1994 à Tunis

Titulaire de la carte nationale d'identité / (passeport pour les étrangers) n° : 13004522

Tunis, le 09 octobre 2018

Le Directeur (Signé) ROMDHANE Slah

Cachet humide : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Université de Carthage Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment

Empreinte du cachet sec de l'Etablissement

Remarque : le présent diplôme n'est délivré qu'une seule fois.

POUR TRADUCTION CONFORME Tunis, le 21.12.2021

